

Fiche d'information : Interprétariat communautaire

Définition

L'interprétariat communautaire désigne la traduction orale (traduction consécutive) d'une langue à l'autre de tout ce qui est dit, en tenant compte de l'origine sociale et culturelle des personnes participant à l'entretien. Il a lieu dans une situation de triologue – « dialogue à trois » – dans laquelle l'interprète communautaire peut se trouver physiquement sur place ou être en communication par téléphone.

Objectifs de l'interprétariat communautaire

- Permettre le « bon fonctionnement » des prestations de service public et leur réalisation de manière professionnelle.
- Assurer aux personnes migrantes un accès sans discrimination aux offres et aux prestations du service public ainsi qu'un traitement équitable.
- Garantir le passage des informations, permettre la compréhension des différences (d'ordre culturel, socio-économique, sociétal, linguistique, religieux, etc.) et fournir une aide pour une gestion constructive de celles-ci.
- Créer les conditions nécessaires à une compréhension mutuelle, à une relation de confiance et à une collaboration constructive.
- Renforcer les personnes migrantes dans leur responsabilité individuelle et soutenir les efforts d'intégration.

Domaines d'intervention

L'interprétariat communautaire est sollicité notamment dans les domaines de la formation, de la santé et du social. Des connaissances de base dans ces domaines ainsi que le développement du vocabulaire s'y rapportant sont des conditions fondamentales pour exercer l'activité avec succès. Des interventions sont possibles également dans d'autres domaines (police, justice, autorités, domaine de l'asile, etc.), mais en tenant compte des exigences particulières qui leur sont propres (formation continue spécifique, conditions-cadres particulières).

Tâches et rôles

Les interprètes communautaires permettent la compréhension dans une situation de triologue. Les interprètes communautaires établissent des ponts assurant la compréhension, quand il n'existe pas de langue commune, entre un/e ou plusieurs professionnel-le-s d'une part et des migrantes ou migrants d'autre part. La conduite de l'entretien reste, de tout temps et sans aucune dérogation, de la compétence du professionnel.

Dispositif d'intervention

La caractéristique décisive du contexte dans lequel l'interprétariat communautaire intervient est le triologue : situation d'entretien avec trois parties (indépendamment du nombre réel de personnes présentes).

Pour une intervention réussie, les points suivants sont primordiaux:

- fixer la durée de l'entretien, son contenu et son déroulement ;
- clarifier les rôles et obtenir l'accord de toutes les parties ;
- évoquer le secret professionnel ;
- s'adresser toujours de manière directe à la personne migrante ;
- s'exprimer dans un langage simple et employer des phrases courtes ;
- prévoir suffisamment de temps.

Profil de compétences

Le profil de compétences ci-dessous correspond au profil requis pour le certificat INTERPRET, qualification de base connue et établie pour l'interprétariat communautaire.

Interprétariat

Les interprètes communautaires

- disposent de connaissances attestées (correspondant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence) dans au moins une langue officielle et au moins une langue d'interprétariat ;
- connaissent la terminologie spécialisée de base dans les domaines de la formation, de la santé et du social, et sont en mesure de présenter des faits et des relations entre ces faits de manière compréhensible et adaptée aux destinataires ;
- connaissent les techniques de base de l'interprétariat consécutif et traduisent dans les deux sens de manière complète, conformément au message et le plus fidèlement possible.

Communication et compétence transculturelle

Les interprètes communautaires

- ont un style de communication constructif et empreint de respect pour autrui, et gèrent les rapports de proximité et de distance de façon différenciée ;
- possèdent des connaissances de base dans le domaine de la communication interculturelle ;
- sont en mesure d'identifier des difficultés de communication et d'y réagir de manière adaptée à la situation ;
- connaissent les mécanismes d'exclusion et de discrimination d'ordre structurel et personnel ;
- sont en mesure de tirer parti de leurs expériences migratoires et de leurs connaissances des différents univers de vie pour leur activité d'interprète.

Connaissance des structures suisses

Les interprètes communautaires

- disposent de connaissances actuelles pour s'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social de leur région de domicile, et sont en mesure d'établir une comparaison avec les structures existant dans les sociétés d'origine des personnes migrantes ;
- sont en mesure de se procurer des informations de manière ciblée et efficace ;
- connaissent les principes de la politique migratoire en Suisse, notamment en ce qui concerne les droits et les devoirs fondamentaux des migrantes et migrants.

Capacité de réflexion et éthique professionnelle

Les interprètes communautaires

- réfléchissent à leur rôle et à leur comportement en matière de communication en situation de dialogue ;
- réfléchissent à leur attitude vis-à-vis des institutions, des autorités et des services spécialisés, et sont à même d'exercer leur fonction en maintenant une distance par rapport à leur implication ;
- évaluent de manière réaliste leurs possibilités et leurs limites personnelles, linguistiques et professionnelles, et agissent de manière responsable ;
- agissent conformément à l'éthique professionnelle (code professionnel des interprètes communautaires), en respectant notamment le secret professionnel.

Informations

Sur www.inter-pret.ch se trouvent des informations sur la formation et la qualification des interprètes communautaires, du matériel pour une collaboration efficace, les adresses des services d'interprétariat régionaux ainsi qu'une base de données contenant tou-te-s les interprètes communautaires certifié-e-s.

<http://dialog.inter-pret.ch> est la plate-forme de formation de l'interprétariat communautaire comportant des films, du matériel didactique, des reportages, des interviews et des commentaires.

www.0842-442-442.ch est le site Internet du Service national d'interprétariat téléphonique.